



Dossier d'inscription 2014 - 2015

Bébé club et jardin aquatique

Samedi 9H30 - 10H00 (6 mois - 3 ans)
Samedi 10H00 - 10H30 (3 ans - 6 ans et familles)

Constitution du dossier

Tout dossier incomplet sera rejeté
L'accès au bassin sera refusé pour tout dossier incomplet

Pièces à fournir

- **Le bulletin d'inscription pour la saison 2014 - 2015**
- **Le règlement intégral de la cotisation** (200€ licence incluse)
 - Par chèque à l'ordre de l'EN Draveil (1, 2 ou 3 chèques)
 - 1^{er} chèque : encaissé en octobre (2 : 100€ ou 3 : 70€)
 - 2^{ème} chèque : encaissé en novembre (2 : 100€ ou 3 : 65€)
 - 3^{ème} chèque : encaissé en décembre (3 : 65€)
 - Par coupons sport ANCV (tous les chèques doivent être remplis avec votre nom et votre adresse)
 - En espèce
- **Le certificat médical** datant de moins de 3 mois
- **3 enveloppes timbrées** au tarif en vigueur
- **L'attestation de respect du règlement intérieur et l'autorisation** dûment datées et signées

Les dossiers d'inscription sont à retourner exclusivement à l'adresse suivante :

Entente des Nageurs de Draveil
Chez M&Mme PEGORARO
7, avenue des Charmilles
91210 DRAVEIL

Les dossiers arrivant à la piscine ne seront pas pris en compte.

Nous vous tiendrons au courant de la date de reprise par mail ou SMS

Partie à conserver par les adhérents



Bébé club et jardin aquatique

- Samedi 9H30 - 10H00 (6 mois - 3 ans)
 Samedi 10H00 - 10H30 (3 ans - 6 ans et familles)

Cette fiche d'inscription doit être entièrement renseignée

TARIFS ANNUELS 2014/2015

Bonnet du club offert à l'inscription

Nombre d'inscriptions par famille pour la saison 2014/2015	Bébé club et jardin aquatique	Cotisations 200 euros
Tarif dégressif pour inscriptions multiples « Famille »	Concerne frères, sœurs, parents.	
2 ^{ème} inscription		- 15 euros
3 ^{ème} inscription		- 20 euros
4 ^{ème} inscription		- 25 euros

Les informations suivantes sont indispensables à la prise en compte de votre adhésion :

Nom de l'inscrit(e) : Prénom de l'inscrit(e) :

Date de naissance :/...../..... Nom du responsable légal :

Tél. domicile : Tél. portable :

Mail (en majuscule) :

Adresse :

Signatures des parents ou de l'adulte inscrit :

Cadre réservé au club

Date de dépôt du dossier : _____



Attestation de respect du règlement intérieur de l'EN Draveil

Je soussigné(e), (nom/prénom) : _____

Certifie avoir pris connaissance, dans son intégralité, du règlement intérieur qui m'est communiqué et accepte, par la présente, d'en respecter et appliquer tous les articles.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à _____, le _____ Signature

Autorisation

Je soussigné(e), (nom/prénom) _____

Autorise l'EN Draveil à prendre, sur avis médical, toutes dispositions nécessitées par mon état en cas de maladie ou d'accident.

Signale à L'EN Draveil toute allergie ou situation de santé particulière : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à _____, le _____ Signature

Pour fonctionner le club a besoin de vous soit comme officiel pour la partie natation sportive, soit comme membre du bureau pour assurer la gestion de l'association.

Intéressé(e) pour préparation officiel natation OUI-- NON

Intéressé(e) pour faire partie du bureau OUI-- NON



REGLEMENT ET REGLES DE VIE SPECIFIQUE AU BEBE CLUB ET JARDIN AQUATIQUE

- 1 - L'inscription au bébé club ou jardin aquatique, permet l'accès à l'enfant et aux 2 parents.
- 2 - Pour le créneau famille, chaque enfant doit être accompagné d'un adulte.
- 3 - L'accès au bord du bassin, est interdit aux frères et sœurs non inscrits,
- 4 - Le respect des horaires des groupes (entrées et sorties de l'eau), est indispensable.
- 5 - Le passage sous la douche est obligatoire pour tout le monde.
- 6 - Le port du bonnet de bain est obligatoire (enfant(s) et parents).
- 7 - Le bébé club fonctionne aussi le 1er samedi des vacances scolaires.
- 8- Des tables à langer sont à votre disposition, ne pas y laisser vos affaires après utilisation.
- 9 - Vider et rincer les pots après utilisation.
- 10 - Si votre enfant a froid, ne pas hésiter à le sortir de l'eau pour le réchauffer.
- 11 - Ne pas imposer un exercice à votre enfant, mais lui proposer des solutions, et respecter son rythme de progression.
- 12 - Pour la sécurité de tous, surveiller en permanence son ou ses enfants durant l'activité.

Ce règlement est à conserver par les adhérents



REGLEMENT INTERIEUR

1 - Condition de participation aux séances

Article 1 : La participation aux cours ne pourra prendre effet que lorsque **toutes les conditions suivantes** seront remplies. Dans le cas contraire, l'accès au bassin sera refusé :

- Remise du dossier d'inscription rempli et signé (par les parents pour les mineurs)
- Remise du certificat médical datant de moins de 3 mois.
- Règlement de la cotisation dans son intégralité.
- Remise de l'attestation de respect du règlement intérieur de l'EN Draveil et des autorisations signées
- Remise de la charte signée pour les groupes compétition

Article 2 : Nous invitons les personnes ayant un souci de santé, n'interdisant pas la pratique de la natation (diabète, asthme...) à en informer le maître-nageur et à se munir de son traitement avec l'ordonnance, au bord du bassin.

2 - Début et fin de séance

Article 3 : Chaque séance d'entraînement sera encadrée par un entraîneur désigné par le bureau de l'EN Draveil. En cas d'absence, et dans la mesure du possible, un autre entraîneur pourra assurer le remplacement.

Article 4 : L'adhérent ainsi que les parents, pour les mineurs, s'engagent à respecter les maîtres-nageurs, les autres adhérents et les bénévoles qui encadrent le club ainsi que les locaux et le matériel mis à disposition.

Article 5 : Chaque membre est tenu de se présenter sur le bord du bassin dans les 5 minutes précédant l'heure d'entraînement fixée par le club. Passé ce délai, l'entraîneur se trouve en droit de refuser l'accès à l'entraînement pour le jour considéré. Cependant, le nageur devra rester au bord du bassin jusqu'à la fin de l'entraînement. L'EN Draveil ne pourra être tenu responsable et dégage toute responsabilité si le nageur ne respect pas cette consigne.

Article 6 : Pour les enfants mineurs :

Chaque parent d'enfant mineur **doit accompagner son enfant jusqu'à l'entrée de la piscine, et s'assurer que l'activité a bien lieu.**

Nous ne pourrions pas informer tous les adhérents par téléphone en cas de panne technique exceptionnelle de la piscine, ou d'absence de l'entraîneur, et votre enfant restera seul dehors, sans surveillance **et sous votre responsabilité.**

Les parents doivent **OBLIGATOIREMENT** être présents à la fin du cours pour récupérer leur (s) enfant (s) dès la sortie des vestiaires. Le club ne pourra être tenu responsable en cas d'accident.

Si votre enfant doit quitter le cours avant la fin, vous devez fournir une autorisation écrite et venir le chercher dans les locaux de la piscine.

Article 7 : Pour tous les adhérents :

A chaque séance, s'annoncer en arrivant à la piscine auprès de l'hôtesse d'accueil

Se déchausser dans la zone prévue à cet effet

Prendre une douche avant de rentrer dans l'eau

Le port du bonnet de bain est obligatoire, pas de caleçon pour les garçons, maillot de bain 1 pièce pour les filles.

Les cabines servent uniquement pour se changer, en aucun cas, on ne laisse ses affaires à l'intérieur.

Enfin, le club se dégage de toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou vol d'objets et effets personnels dans les vestiaires (bijoux, téléphones, vêtements, chaussures...).

3 - Discipline générale sportive

Article 8 : Les créneaux horaires des entraînements doivent être scrupuleusement respectés ainsi que le règlement intérieur de la piscine.

Article 9 : Tout retard ou absence (pour les groupes compétition) doit être justifié. Les retards et absences récurrents et abusifs seront sanctionnés par les entraîneurs, et pourront amener à un changement de groupe. Les parents doivent veiller à ce que les enfants arrivent au bassin prêts et sans retard (prévoir le temps de déshabillage).

Article 10 : Les nageurs absents des compétitions doivent prévenir avant la date butoir de la convocation, ou présenter un certificat médical en cas de forfait de dernière minute sous peine d'être redevables de l'amende forfaitaire infligée à la section.

Entente des Nageurs de Draveil -- Site : <http://endraveil.sportsregions.fr> – Mail : endraveil@gmail.com

Piscine Caneton - Rue Ferdinand Buisson – 91210 DRAVEIL - Tél. : 06 05 16 99 17

N° d'agrément 91S210 du 07.12. 81 – N° d'inscription Préfecture 80.135 du 21.08.80



Entente des Nageurs de Draveil



Article 11 : Les entraîneurs se réservent le droit de changer un nageur de groupe en cours d'année, en fonction des résultats, du travail, de l'assiduité et du comportement. Dans ce cas, l'adhérent concerné et ses parents (s'il est mineur) en seront informés.

4 - Assurance

Article 12 : L'adhérent s'engage à vérifier le niveau de couverture de son contrat souscrit auprès de son assureur au titre de la responsabilité civile individuel. Cette couverture doit notamment concerner les dégradations du matériel mis à la disposition par le club ou la mairie.

Article 13 : Tous les adhérents étant licenciés auprès de la Fédération Française de Natation, ils bénéficient automatiquement de la garantie "individuelle accident".

5 - Cotisation

Article 14 : La cotisation comprend : le prix de la licence (21,80e pour les moins de 10 ans et 34,80e pour les plus de 10 ans), et l'adhésion au club, permettant de financer les frais de fonctionnement de l'association. Elle ne donne lieu à aucune contrepartie pour l'adhérent.

Article 15 : L'adhésion à l'EN Draveil ne donne droit à aucune réduction, ni tarif préférentiel pour pénétrer dans la piscine en dehors des heures d'entraînement.

Article 16 : Un adhérent qui donne sa démission en cours d'année ne peut demander le remboursement de sa cotisation. Cependant dans les cas énumérés ci-dessous, des remboursements de cotisations à titre exceptionnel et après avis du comité directeur, peuvent être effectués au prorata et sur justificatif remis dans un délai de 15 jours suivant l'évènement (dans tous les cas une retenue de 60e sera appliquée pour frais administratif) :

- En cas de grossesse, de blessure ou de maladie de longue durée (supérieur à 3 mois), sur justificatif médical.
- De mutation professionnelle avec changement de résidence au delà de 50 km.

Aucun remboursement pour une demande formulée après le 15 mars de la saison en cours ne sera effectué.

Article 17 : L'EN Draveil peut solliciter une participation financière auprès de l'adhérent lors des stages ou des meetings auxquels il participe.

6 - Droit à l'image

Article 18 : Dans le cadre de sa politique de communication, l'EN Draveil se réserve le droit de prendre des photos (notamment lors des compétitions). L'usage des dites photos sera strictement réservé à un but non commercial (publication sur site internet, dans le journal du club, dans le Vivre à Draveil). Sur simple demande écrite des ayants droits, les photos non désirées seront retirées des organes de communication.

7 - Respect du règlement

Article 19 : Tout membre qui adhère au club s'engage à respecter le présent règlement

Article 20 : Les membres du bureau, chargés du règlement intérieur, pourront prendre toutes les mesures qu'ils jugeront utiles pour sanctionner le non-respect de ces règles ou un comportement antisportif lors des activités de l'association (entraînements, stages et compétitions...).

Ce règlement est à conserver par les adhérents

Entente des Nageurs de Draveil -- Site : <http://endraveil.sportsregions.fr> – Mail : endraveil@gmail.com

Piscine Caneton - Rue Ferdinand Buisson – 91210 DRAVEIL - Tél. : 06 05 16 99 17

N° d'agrément 91S210 du 07.12. 81 – N° d'inscription Préfecture 80.135 du 21.08.80